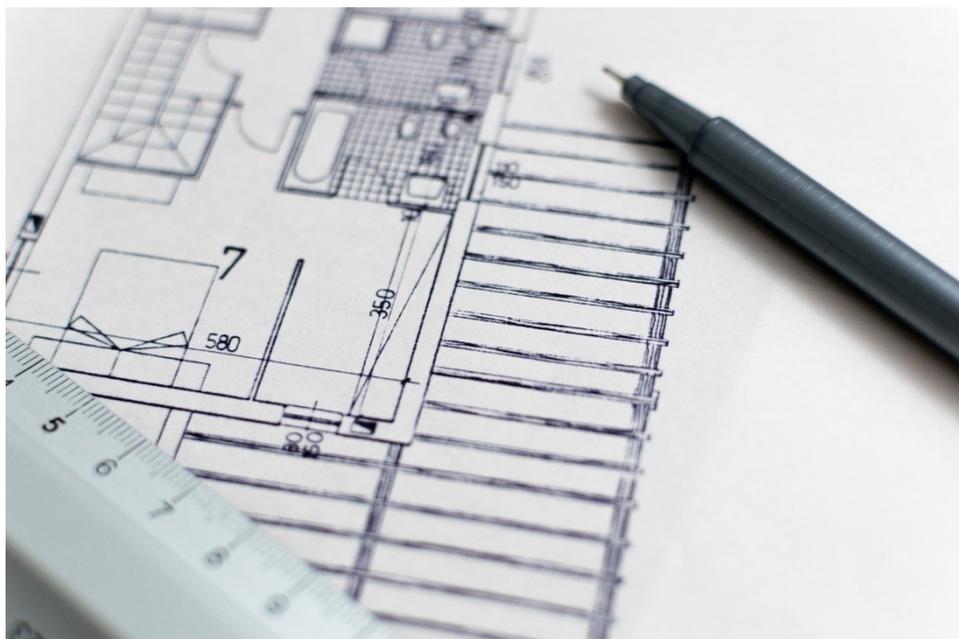




LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DU CCT-BÂTIMENTS 2022

AU PROGRAMME DE LA LETTRE D'INFORMATION N°14 :

- Edito
- Le CCTB 01.09
- 2021 en ligne de mire...
- Le site portail des bâtiments <https://batiments.wallonie.be>
- L'application VitruV
- Les formations
- Nous contacter



Construire ensemble !

Chers professionnel(le)s de la Construction,

Le Cahier des Charges Type Bâtiments s'impose aujourd'hui comme un réel outil de référence au service de la qualité architecturale dans les travaux de bâtiments.

Cet outil de référence est en constante évolution et les apports y sont aujourd'hui multiples touchant ainsi les domaines de l'innovation, de la récupération ou de l'enrichissement général des éléments mis à disposition. Plusieurs équipes sont d'ailleurs sur le pont afin de permettre au produit de continuellement s'étoffer.

Le futur du CCTB sera certainement construit à partir des réflexions qui ont été exprimées lors du comité de pilotage élargi aux autorités compétentes de nos partenaires, fin 2020. Il s'agit d'un produit en co-construction dans lequel l'avis de nos partenaires compte.

Avec cet édito, nous vous annonçons la venue de la version 01.09 du CCTB

Le processus d'amélioration continue du CCTB se poursuivra par ailleurs avec 2021 en ligne de mire.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de cette nouvelle version.

Je vous donne dès à présent rendez-vous pour la version CCTB 01.10 qui est programmée pour la fin de l'année 2021.

Bonne lecture !

Alex DUBUISSON, Président du Comité de Pilotage du Cahier des Charges Type Bâtiments 2022
SPW – Budget, logistique et TIC – Département de la gestion immobilière – Direction des Travaux et de la maintenance

**LE CCTB 01.09**

Cahier des charges

Type-Bâtiments

2022

Une nouvelle version du CCTB, le 08/12/2020

La nouvelle version 01.09 du CCTB sera disponible à la consultation et au téléchargement sur le site portail des bâtiments <https://batiments.wallonie.be> à partir du 08/12/2020.

Synthèse des nouveautés

Cette nouvelle version du CCTB consiste en une mise à jour des clauses administratives et techniques du CCTB :

- Mise à jour des prescriptions contractuelles en matière de clauses sociales pour la Wallonie, notamment concernant les pénalités en cas d'inexécution de la clause ;
- Mise à jour des prescriptions relatives à la réglementation sur les terres excavées ;
- Mise à jour normative et amélioration des descriptifs existants du CCTB ;
- Ajout de nouvelles prescriptions techniques pour plus de 690 éléments dont notamment celles concernant les abords ;

Le CDR « Catalogue des Documents de Références » a également été complété et mis à jour pour plus de 260 normes et textes réglementaires.

Cette mise à jour conduit à une augmentation de plus de 400 pages du CCTB par rapport à la précédente version.

Documentation

Une note de publication de version (release notes) documentant les modifications réalisées entre les versions CCTB 01.08 et CCTB 01.09 sera téléchargeable sur la page [Téléchargement du CCTB](#) du site <https://batiments.wallonie.be>.

Nous espérons que ces notes de version extrêmement détaillées permettront à tous les utilisateurs de prendre connaissance des évolutions réalisées dans le CCTB 01.09 avec le degré de précision qu'ils souhaitent.

Le CCTB à toutes les sauces

Le CCTB est aujourd'hui consultable directement sur le site portail des bâtiments <https://batiments.wallonie.be>. Il est également téléchargeable sous les formats PDF, DOCX, DOCA (format base de données pour le BIM et les logiciels d'aide à la rédaction de CSC) et s'accompagne à chaque version d'une release note détaillant les modifications opérées depuis la précédente version.



RAPPEL IMPORTANT – Note sur l’obsolescence des versions antérieures

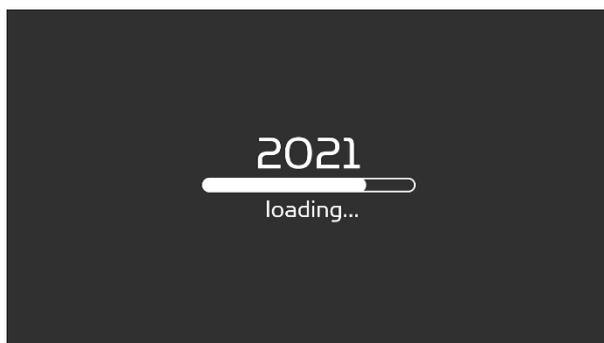
L’ensemble des versions du CCTB est consultable et téléchargeable sur le site portail des bâtiments afin de permettre, en tous temps de prendre connaissance des prescriptions applicables à un marché en cours ou terminé.

Nous attirons toutefois l’attention des utilisateurs du CCTB sur le fait que la publication d’une nouvelle version du CCTB rend obsolète l’utilisation d’une version antérieure pour la rédaction d’un CSC d’un marché encore à publier. En effet, seule la version la plus récente du CCTB contient les mises à jour en matière de réglementation applicable.

Amélioration continue du CCTB : merci de votre participation !

Continuez à transmettre vos remarques sur le contenu actuel du CCTB ainsi que vos suggestions de prescriptions au comité technique du CCTB à l’adresse infoCCT.suggest@CCTB.zendesk.com. Plusieurs d’entre elles ont été prises en compte dans la présente mise à jour et d’autres serviront sans aucun doute dans les prochaines versions du CCTB.

2021 en ligne de mire...



Le projet CCTB se poursuit en 2021 avec divers chantiers en vue :

Travaux menés par les différents groupes de travail

Les groupes de travail par tomes et les groupes de travail transversaux continuent leurs travaux d’amélioration continue du CCTB.

Prescriptions fréquemment utilisées

Sur initiative du Ministre wallon des Finances, du Budget, des Aéroports et des Infrastructures sportives, et du Service Public de Wallonie, différentes prescriptions seront ajoutées au CCTB pour des travaux fréquemment utilisés et encore absents du document type.

Réemploi d’éléments de construction

Sur initiative de la Ministre wallonne de l’Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être animal, et du Service Public de Wallonie, différentes prescriptions relatives à certains travaux de réemploi d’éléments de constructions seront également ajoutées au CCTB.



LE SITE PORTAIL DES BATIMENTS <https://batiments.wallonie.be>



Le CCTB est d'un intérêt majeur. C'est d'ailleurs ce qui pousse près de 100.000 visiteurs identifiés chaque année sur son site portail.

Publication du CCTB 01.09

À partir du 08 décembre 2020, la version 01.09 du CCTB sera disponible [à la Consultation](#) sur le site portail des bâtiments sous le format HTML et téléchargeable en format PDF et DOCX sur la [page Téléchargement](#) et également dans [l'application VitruV](#).

Les versions antérieures (de 01.01 à 01.08) restent toujours consultables sur la page téléchargement → [Archives du CCTB](#).

Newsletters CCTB

Pour rappel, toutes les newsletters sont toujours disponibles sur le site portail <https://batiments.wallonie.be/home/archives-newsletter.html>



L'APPLICATION VitruV

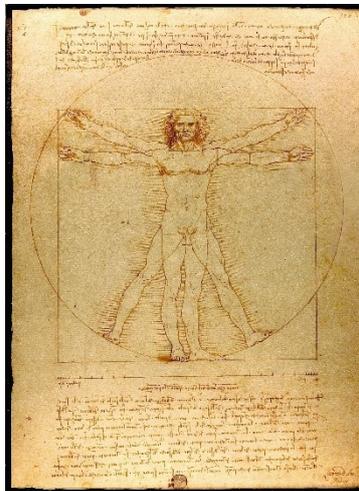
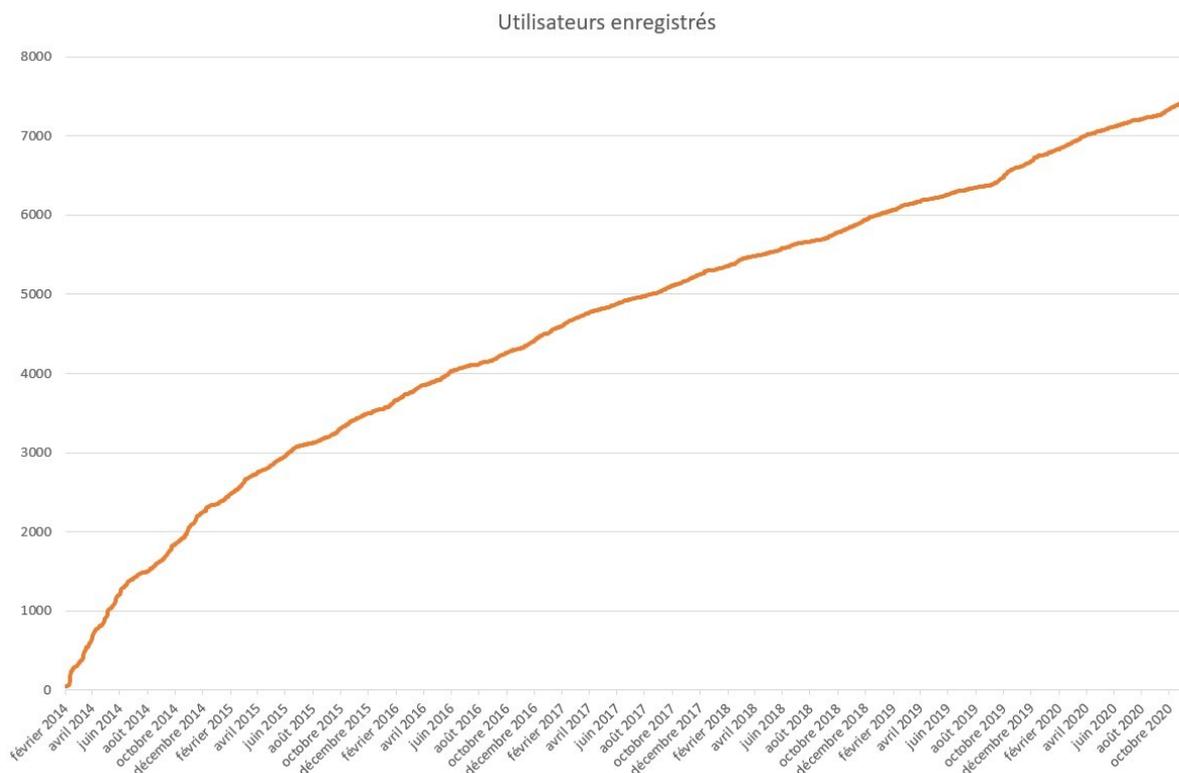


Image : Luc Viatour / www.lucnix.be

Depuis le lancement du CCTB en février 2014, vous êtes près de 7500 utilisateur à vous être enregistrés sur le site portail des bâtiments pour télécharger l'application VitruV.





Publication du CCTB 01.09

À partir du 08 décembre 2020, la version 01.09 du CCTB sera disponible directement dans l'application VitruV. Moyennant connexion sur Internet, cette mise-jour du CCTB sera détectée et téléchargée automatiquement par le logiciel VitruV. Cette opération peut prendre plusieurs minutes.

Pour les projets en cours de rédaction de même que pour les modèles de cahiers des charges, une fiche procédure explicite la conversion d'un fichier basé sur le CCTB 01.08 vers un fichier basé sur le CCTB 01.09. Consultez cette fiche « 04f_Mettre à jour le CCTB de référence (decembre 2020).zip » téléchargeable dans le [Manuel d'utilisation de VitruV](#).

Version de VitruV à utiliser

Plusieurs bugs ont été remontés au helpdesk en lien avec la version 1.3.0 de VitruV qui a été déployée en octobre. Dans l'attente de déploiement d'une version correctrice 1.3.1, il est recommandé de travailler avec la version 1.2.3 de VitruV. Cette version-ci permet notamment d'ouvrir les projets créés sur des versions précédentes de VitruV et prend en charge la nouvelle version du CCTB.

A cette fin, un lien de téléchargement de VitruV 1.2.3 a été rajouté sur la page Application VitruV <http://batiments.wallonie.be/home/application-vitruv.html>

LES FORMATIONS



Le premier semestre 2021, le SPW organisera via l'IFAPME des formations gratuites destinées aux pouvoirs adjudicateurs, auteurs de projets et entreprises pour favoriser la construction durable dans les marchés publics, notamment concernant le Cahier des Charges Type Bâtiments 2022 (initiation au [CCTB](#) et application [VitruV](#))

N'hésitez pas à vous inscrire en liste d'attente pour être tenus informés en priorité des dates et lieux de formations. Pour ce faire, écrivez à infocct.formations@CCTB.zendesk.com
La suite dans nos prochaines lettres d'information...



NOUS CONTACTER



Vous avez des questions concernant le Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022 : qui contacter ?

Avant de nous contacter pour une question ou un problème technique, vous pouvez consulter :

- la **rubrique d'aide** (<https://batiments.wallonie.be/home/aide.html>);
- les fiches d'aide mises dans la page de téléchargement de l'**application VitruV** (<https://batiments.wallonie.be/home/application-vitruv.html>);

Les réponses que vous cherchez s'y trouvent probablement déjà.

Si le contenu présent sur le site de mise à disposition n'a pu répondre à vos interrogations ou si vous souhaitez donner votre opinion sur ce portail, vous pouvez envoyer directement un mail à une des **adresses de contact** référencées sur la page de [Contacts](#) du site portail des bâtiments <https://batiments.wallonie.be>. Chacune de ces adresses correspondant à une catégorie d'utilisateurs et de sujets de message différents.

Pour répondre au mieux à l'ensemble des utilisateurs souhaitant recevoir de l'aide, veuillez prendre note que les demandes d'aides se font uniquement par e-mail. Notre équipe fonctionnelle est actuellement en attente de renforts, les délais de réponse du helpdesk peuvent s'en trouver sensiblement allongés. Nous vous remercions pour votre patience.